

## **Conseil Municipal du 30 avril 2010**

**Présents** : M. le Maire, M. CROZE, Mme SIMON ,M. TRONCY, M. FLAN, Mme GILQUIN, Mme CHOUVET, M. MASSARD COMBE, Mme MASSONNAT, M. BORNAND, M. ROULAND, M. BAYET, Mme GOUTTE, Mme ANASTASI CLERC, Mme DUNOYER.

**Absents excusés** : M. VARON a donné pouvoir à M. le Maire, M. BERNARDINI a donné pouvoir à M. CROZE, M. BOLLARD a donné pouvoir à M. TRONCY, M. Jean Pierre ROSIQUE a donné pouvoir à Florence DUNOYER.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 10 en nommant 2 secrétaires de séance : M. Jean Michel FLAN et Mme Claudine GILQUIN

### **1. Subventions aux associations pour 2010.**

M. François HERVE, Maire, donne la parole à M. David ROULAND, Adjoint à la vie associative, qui explique aux élus présents que la commission vie associative s'est réunie à 2 reprises sur ce sujet.

A l'unisson : 700 € ; APE : 1 000 € ; Adrilac : 400€ ; Art Scène : 1200 € ; ASBI Foot : 2 500 € ; Boule : 300 € ; BSI Cyclisme : 700 € ; Gatabile : 500 € ; Cyclotourisme : 250 € ; Equilibre nature Espace : 1 000 € ; GV Mixte BSI : 450 € ; La Saintinoise : 1 000 € ; les arts au soleil : 300 € ; Tae Kwon Do : 800 € ; Tennis Pils : 2 000 €.

Le total des subventions s'élève à 13 100 € et 50 € pour une association extérieure : les amis des bêtes soit 13 150 € au total. La commune souhaite aider les associations qui développent des animations au sein de la commune. M. David ROULAND annonce le maintien des subventions versées en 2009 : la commission propose de verser en 2010 les mêmes subventions qu'en 2009.

M. Jean Claude CROZE précise que la commission vie associative a souhaité réduire les subventions aux associations extérieures.

La commission souhaite également geler à l'avenir les montants de subventions pour les 2 années à venir et ainsi maintenir le même niveau de subvention en 2011 et 2012.

Mme Evelynne SIMON précise que le secours populaire mérite une aide de la commune car des aides sont versées sur la commune. M. Jean Claude CROZE précise que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales les élus présidents d'association ne peuvent pas prendre part au vote.

M. François HERVE, Maire, met au vote des subventions : Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **2. Subventions à l'école :**

M. François HERVE, Maire, donne la parole à Mme Florence DUNOYER, Adjointe aux affaires scolaires, qui explique aux Conseillers Municipaux qu'après étude de la commission scolaire, il est proposé de verser les montant suivant : 600 € pour le projet éco-école, danse et mosaïque, puis 200 € pour l'ADACA, pour l'activitéski de fond : 800 € et pour l'activité voile : 420 €. Il est rappelé que ces sommes correspondent au vote du budget.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

*M. François HERVE, Maire, précise que les 2 points suivants : régime indemnitaire modification et effectif du personnel communal : révision du tableau communal sont repoussés au prochain Conseil Municipal Public. M. Jean Marc BORNAND demande pourquoi ces 2 points sont ajournés. Il lui est précisé que des renseignements complémentaires ont été demandés au centre de gestion et en Préfecture.*

### **3. Création de poste saisonnier aux services techniques :**

M. Jean Claude CROZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge du personnel, propose la création d'un poste saisonnier d'adjoint technique à temps complet comme chaque année du 1<sup>er</sup> juin au 31 août pour pallier au surcroît de travail de l'équipe technique en été.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### **4. Création d'un poste d'adjoint administratif :**

M. Jean Claude CROZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge du personnel, précise que l'on doit régulariser la situation d'un agent communal. Cet agent en poste actuellement enchaîne des contrats à durée déterminée et il convient de régulariser ce poste en créant un poste d'adjoint administratif à temps complet au service administratif. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour créer ce poste à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

#### **5. Demande de subvention carrefour de la renarde :**

M. Stéphane TRONCY, Adjoint aux travaux, présente le dossier aux élus en expliquant que les travaux s'élèvent à un peu plus de 300 000 € et il convient de déposer le plus de dossiers de subventions possibles auprès du Conseil Général, de la Région et de la communauté européenne afin d'optimiser les aides financières sur ce dossier. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### **6. Marché saisonnier : Règlement et tarif**

M. François HERVE, Maire, présente le dossier du marché en précisant que l'idée est d'assurer la gratuité des emplacements la 1<sup>ère</sup> année afin de faciliter le bon démarrage de ce marché alimentaire saisonnier.

M. Jean Claude CROZE explique qu'il convient d'abord de créer un marché puis de valider le règlement proposé et de déterminer un tarif. Le marché commencera à 16 h 30 et se terminera à 20 h 30 le vendredi soir du 15 mai au 15 septembre, le tarif est de 0 € l'emplacement pour 2010. Nous veillerons à ce que les lieux soient laissés propres... Mme Marthe MASSONNAT demande quelle publicité a été prévue pour informer les Saintinois.

Pas d'encart publicitaire payant pris pour l'instant... L'installation d'un panneau à l'entrée de la commune est envisagé. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal validant la proposition de règlement et le tarif pour 2010.

#### **7. Défense de la commune : contentieux parquet salle polyvalente.**

M. Jean Claude CROZE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente le dossier aux élus. Il fait un bref rappel historique du dossier : en 2001, la commune a procédé à la rénovation de la salle polyvalente, construite en 1961. Le parquet a été rénové mais suite au développement d'un champignon dénommé « Mérule », son état s'est fortement dégradé. La commune a mené une action en justice par un référé expertise auprès d'un avocat du cabinet PETIT sur Lyon. Vu l'inefficacité de ce cabinet d'avocat. La commune souhaite privilégier une relation de proximité avec un avocat spécialisé sur Chambéry Me BERN.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

*Mme Evelyne SIMON, qui doit accueillir l'intervenant et le public d'une conférence organisée au Trianon par le CCAS sur le don d'organe, quitte la séance en s'excusant et donnant son pouvoir à Mme Claudine GILQUIN.*

#### **8. Convention Association Cantonale Enfance Jeunesse (ACEJ) :**

M. David ROULAND, Adjoint à la vie associative, présente le dossier aux Conseillers Municipaux. Il s'agit d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention nous liant à l'ACEJ pour les 4 années à venir avec animation pour les adolescents sur la commune l'après midi du mercredi et le Centre de Loisirs Sans Hébergement en juillet et la proposition de chantier jeunesse.

M. Jean Claude CROZE intervient et demande que durant la période des 4 ans nous ayons l'information des inscriptions des jeunes de Brison St Innocent (nombre d'adhérents).

M. David ROULAND précise que les indicateurs montrent une croissance de la fréquentation des jeunes de la commune. L'information vis à vis des jeunes de la commune sur les activités de l'ACEJ devra être améliorée.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer la convention pour 4 ans.

### **9. Soutien au maintien de la maternité au Centre Hospitalier d'Aix les Bains.**

M. le Maire fait l'information du compte rendu d'une réunion à la CALB, la communauté d'agglomération soutient le maintien de la maternité.

M. Jean Claude CROZE précise que l'ARH a été actée, l'hôpital d'Aix les Bains ne fait pas exception. Cela n'empêche pas de faire un soutien aux employés.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **10. CISALB :Charte « zéro pesticide »**

M. le Maire donne la parole à Claudine GILQUIN, Conseillère Municipale qui présente le dossier au Conseil Municipal. La charte qui a pour objectif de diminuer l'utilisation de pesticides sur les terrains entretenus par la commune peut être adoptée suivant 3 niveaux :

- Niveau 1 : mise en œuvre de bonnes pratiques dans l'utilisation des pesticides.  
la commune de Brison St Innocent correspond à ce niveau 1
- Niveau 2 : il s'agit de déterminer des zones d'actions dites à risques élevées où il n'y aurait aucun usage de pesticide et d'autres zones dites à risques faibles où l'usage raisonné de pesticide pourrait se faire.
- Niveau 3 : zéro pesticide sur les terrains entretenus par la commune.

M. Yves MASSARD COMBE demande si les viticulteurs seront concernés par la mesure par exemple. Mme Claudine GILQUIN précise que la charte ne concerne que la gestion communale, sans intervention chez les privés, professionnels ou non de l'agriculture.

Mme Marthe MASSONNAT demande si on peut avoir un exemple d'achat de matériel, un coût correspondant. Mme Claudine GILQUIN lui donne réponse et Mme Catherine CHOUVET complète l'information. Mme Claudine GILQUIN précise que l'intérêt c'est le diagnostic et qu'en fonction de l'analyse qui sera faite l'investissement sera plus ou moins conséquent.

Mme Florence DUNOYER demande si des communes de notre taille ont déjà adhéré à cette charte. Pour l'instant les grandes communes ont mis en pratique mais pas les communes de notre taille.

M. Jean Claude CROZE résume la situation en précisant qu'il y a une cohérence à avoir au niveau de la commune, par rapport à d'autres démarches comme l'engagement sur la biodiversité entreprise par la commune. Il semblerait mal venu de ne pas souscrire à la démarche initiée par le CISALB en faveur des petites communes. L'analyse représente un coût résiduel pour la commune de 400 € environ.

La décision à prendre est d'autoriser M. le Maire à signer la charte zéro pesticide et le niveau d'engagement de la commune. M. Jean Marc BORNAND souligne qu'il serait incohérent de faire une démarche biodiversité et en parallèle ne pas adhérer à la charte.

M. le Maire met au vote l'engagement au niveau 2 de la charte : Accord à la majorité du Conseil Municipal.

4 abstentions : F. DUNOYER, C. CHOUVET, M. MASSONNAT et E BAYET.

2 contre : S. TRONCY et A. BOLLARD.

M. Jean Michel FLAN demande à voir sur quels moyens autre qu'une subvention à l'achat pourrait nous apporter le CISALB comme par exemple : une démonstration de matériel et une proposition de location de matériel.

### **11. Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes du Nord.**

M. Jean Claude CROZE explique aux Conseillers Municipaux la teneur du dossier. Il conseille aux élus de se référer au site internet dédié à cette directive dite DTA. Elle va de

Genève à Valence et se situe au dessus du Schéma de Cohérence Territoriale. Cette DTA donne des principes de bons sens. Il y a une enquête publique en cours jusqu'au 21 mai 2010. Pour la commune de Brison St Innocent, il s'agit d'influer pour que le SCOT se mette en adéquation avec la DTA. La proposition faite au Conseil Municipal ce soir est de porter une motion au commissaire enquêteur précisant qu'on est pour une règle qui encadre le sillon alpin.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à déposer la motion suivante : la commune est favorable à cette directive et qu'elle soit prescriptive et non pas simplement incitative.

Mme Catherine CHOUVET demande si ce document pourrait avoir une influence sur notre futur Plan Local d'Urbanisme.

M. Jean Claude CROZE précise que non, la DTA énonce des grands principes.

M. Jean Marc BORNAND demande s'il ne serait pas judicieux de consulter les associations environnementales de la commune. M. Jean Claude CROZE précise que les associations environnementales peuvent en leur propre nom faire des remarques.

Accord à la majorité des Conseillers Municipaux, 2 abstentions.

### **12. Reversement de l'aide à percevoir de la CALB pour la création d'un logement social chez un particulier.**

M. Jean Michel FLAN, Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme, présente le dossier aux Conseillers Municipaux. Il explique que nous avons eu une demande d'un propriétaire privé qui souhaite créer un logement social. Il a déposé son dossier et fait les démarches pour obtenir des aides directes. En revanche, la commune peut être amenée à percevoir auprès de la CALB une subvention pour la création d'un logement social. Aussi il est proposé de voter le reversement d'une éventuelle subvention au propriétaire privé créant un logement social sur la commune (en dehors de toute construction en nombre type lotissement).

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **13. Nouvelle gestion comptable du service cantine garderie.**

Mme Florence DUNOYER, Adjointe aux affaires scolaires, présente le dossier aux Conseillers Municipaux. Elle explique le système actuel et ses inconvénients : avance d'argent faite par les parents, difficultés à récupérer les tickets (oubli) et gestion lourde au niveau du service administratif. Elle détaille ensuite le nouveau dispositif.

Il s'agit d'acheter un logiciel de facturation auprès de M. MULLER, informaticien, pour 1 610 € et d'enregistrer les inscriptions des enfants à la garderie et à la cantine. Il convient de fixer le tarif du repas : 4.50 € et de l'heure de garderie : 1.65 € ces tarifs seront applicables dès le 1<sup>er</sup> mai 2010. La vente de ticket n'aura plus lieu à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010. Les parents ayant encore des tickets feront passer ces derniers qui prendront la forme d'un avoir sur la prochaine facturation. Les tickets seront à utiliser d'ici fin septembre sous forme d'avoir, à compter du 1<sup>er</sup> octobre ils n'auront plus de valeur. La régie de recette comprendra désormais la facture du service cantine garderie et CEL (contrat éducatif local) et le paiement de ce service par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou espèce.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le nouveau modèle de gestion et ces incidences tarifaires et en terme de régie municipale.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour faire l'acquisition du nouveau logiciel et valider ces nouvelles mesures et le nouveau tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.

### **14. Escalade :**

Jean Michel FLAN, Conseiller délégué à l'urbanisme, présente le dossier, il s'agit d'un site d'escalade installé aux Bauges. La commission a étudié le dossier-projet de la CALB qui souhaite agrandir ce site d'escalade. La commission propose de faire un cahier des charges sur tout le site, une étude chiffrée et un plan de financement correspondant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un vote favorable pour continuer ce projet, de redéfinir une convention avec la CALB qui soit assujettie à un cahier des charges.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

L'ordre du jour est clos par M. le Maire à 21 h 40.